





SOMMAIRE

1. Rappel de l'offre de service et des missions du Cap emploi
2. Cap Emploi un acteur complémentaire
3. La plus-value de Cap emploi



1 LES MISSIONS DE CAP EMPLOI

MISSION DE SERVICE PUBLIC GRATUITÉ DU SERVICE POUR TOUS LES ACTEURS

MISSION D'ACCOMPAGNEMENT des demandeurs d'emploi en situation de handicap, des salariés, des agents et les travailleurs indépendants dans



- L'accès à l'emploi,
- Le maintien en emploi,
- La sécurisation des parcours professionnels pour faciliter l'accès à l'emploi et prévenir les ruptures,
- L'évolution et la transition professionnelle.

MISSION d'accompagnement des employeurs PRIVES, INDEPENDANTS et PUBLICS, quel que soit leur effectif, dans leur projet



- D'information et de sensibilisation sur le handicap,
- De recrutement,
- D'intégration dans l'emploi,
- De maintien en emploi
- Vers du reclassement externe



LE PUBLIC ELIGIBLE

- Bénéficiaires de l'obligation d'emploi (article L52 12-13 du code de travail) orientées sur le marché du travail :
 - RQTH**
 - Pension invalidité 1^{ère} ou 2^{ème} catégorie**
 - AAH**
 - Carte d'invalidité**
 - Rente AT/MP > à 10%**
- Prêtes à engager une démarche de reconnaissance de qualité de travailleur handicapé



LES PRINCIPAUX FINANCEURS

- Nous sommes financés par :

- L'AGEFIPH,
- Le FIPHFP,
- Le Pôle emploi.

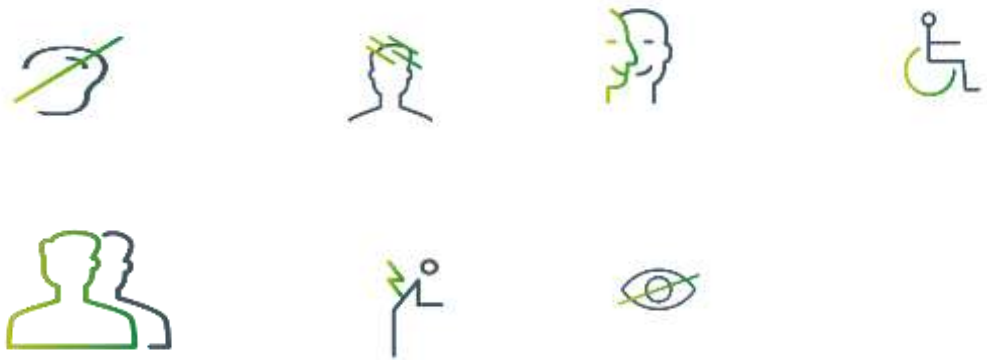


Le pilotage de l'activité est assuré par l'Etat (DGEFP au niveau national et La DIRECCTE au niveau régional) et les **financeurs**.



L'OPS a une **convention de partenariat** avec Pôle emploi et accompagne une partie des demandeurs d'emplois reconnus TH.

LES TYPOLOGIES DE HANDICAPS



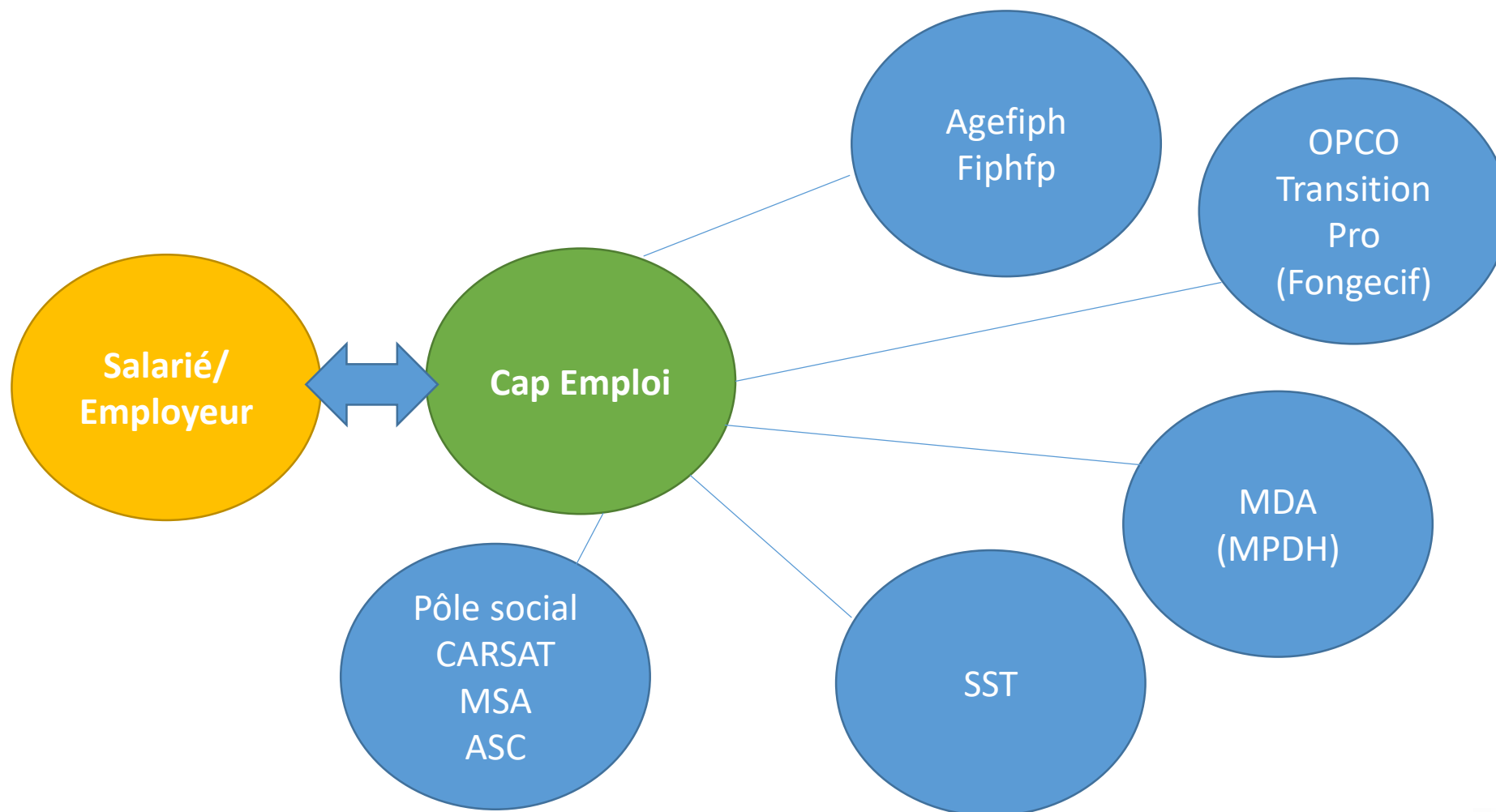
LES AIDES MOBILISABLES

Pour les entreprises du secteur privé, nous mobilisons les aides de l'AGEFIPH et du FIPHFP pour la fonction publique.

- Aide à l'aménagement de poste
- Aide à la compensation
- Aide à l'apprentissage
- Aide à la création d'activité
- Aide à la formation
- Aide à la reconversion professionnelle



2 CAP EMPLOI: UN ACTEUR COMPLÉMENTAIRE



2 CAP EMPLOI: UN ACTEUR COMPLÉMENTAIRE

Cap Emploi présent au travers de:

- Permanences dans les SST, à la MSA
- Cellule MME des SST
- Cellule PDP avec les ASC et la Carsat
- Intermédiation entre le médecin du travail, le projet du salarié et la GPEC de l'employeur
- Commission de la MDA (MDPH) sur les orientations professionnelles
- Participations à des réunions de dispositifs innovants tels que le Kit MCE du Prith



3

PLUS-VALUE DE CAP EMPLOI

- **NEUTRALITÉ** – ROLE DE MEDIATEUR
- **CAPACITÉ D'ADAPTATION**- SAVOIR PROPOSER UN ACCOMPAGNEMENT SPECIALISE POUR CHAQUE SITUATION LIÉE AU HANDICAP ET A LA COMPENSATION DU HANDICAP
- **EXPERTISE SUR LE HANDICAP ET LA COMPENSATION**- FORMATION DES EQUIPES
- **APPORTER UNE SOLUTION A L'EMPLOYEUR PAR LA MOBILISATION DES AIDES DE L'AGEFIPH, du FIPHP, de l'OETH MAIS EGALEMENT DE DROIT COMMUN**
- **PRESCRIPTEUR DE PAS. EPAAST. PSOP**
- **ASSURER LA GESTION DES ÉVOLUTIONS ET TRANSITIONS PROFESSIONNELLES**
- **ASSURER LA SÉCURISATION DU PARCOURS PROFESSIONNELLE MEME EN CAS DE RECLASSEMENT EXTERNE PAR LA CONTINUITÉ DE LA PRISE EN CHARGE PAR LE SERVICE INSERTION DE CAP EMPLOI**
- VEILLER A **L'ADÉQUATION PROJET HANDICAP** TOUT AU LONG DU PARCOURS



https://youtu.be/Bj08l7mO_w

Présentation rapide d'une situation de maintien

Vidéo réalisé avec le salarié

<https://youtu.be/b1TnHeGLmTA>





MERCI

